

# **VINCI, DÉGAGE !**

## **NI DANS NOS UNIVERSITÉS**

### **NI A NOTRE- DAME DES LANDES**

#### **NOUS NE VOULONS DES**

##### **PARTENARIATS PUBLIC PRIVÉ !**

### **Qu'est-ce qu'un « partenariat public privé » ?**

Inventés dans la Grande Bretagne de Margareth Thatcher, les PPP sont arrivés en France en 2004 et se sont développés sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Lors d'un PPP, une autorité publique (mairie, université, ministère...) confie à une entreprise privée la conception, construction, entretien, maintenance et gestion d'un équipement public (prison, hôpital, collège, stade, TGV...). La collectivité acquitte ensuite pendant 15, 20, 30, voire 40 ans un loyer auprès de l'entreprise privée, avant de devenir propriétaire de l'équipement. Au lieu de recourir à l'emprunt et à des crédits d'investissement, la puissance publique dissimule sa dette en la transformant en coûts de fonctionnement.

### **Pourquoi les PPP posent-ils problème ?**

- Les 3 ou 4 grands groupes (Vinci, Bouygues...) susceptibles de contracter des PPP cherchent avant tout à accumuler des profits. Il y a donc risque quant à la qualité et l'entretien des équipements, ainsi qu'en terme de sécurité. De nombreuses négligences ont été constatées, par exemple, à l'hôpital sud-francilien, construit en PPP.
- Les PPP induisent un surcoût considérable pour des collectivités déjà très endettées : en moyenne, les droits qu'elles acquittent auprès de leur partenaire privé représentent un surplus 20 à 50% par rapport à une prise en charge publique. Le « pentagone français », dont le coût initial était de 745 millions d'euros, coûtera ainsi à l'Etat... 3,5 milliards d'euros.
- Les PPP réduisent la concurrence aux trois ou quatre majors du BTP, (Bouygues, Vinci, Eiffage), Le service public devient un produit financier au profit de quelques banques et grandes entreprises. Ils entraînent aussi des suppressions d'emplois publics, puisque les équipements sont gérés par des entreprises privées, qui emploient des salariés en sous-effectif et souvent précaires (voire en sous-traitance), pour faire plus de bénéfices.

### **L'exemple de l'Université Paris VII**

En 2009, l'Université Paris VII a conclu avec l'entreprise Vinci (masquée derrière un certain nombre de filiales regroupées sous le nom d' « Udicité ») un partenariat public-privé qui l'engage sur trente ans et la contraint à prendre en charge les surcoûts.

C'est d'autant plus préoccupant que, par souci d'économie, Vinci a négligé certaines normes de qualité fixées dans son contrat. Ainsi, dans les bâtiments qui lui ont été confiés, Vinci n'a pas honoré son engagement à prévoir des planchers d'une résistance de 400 kilos par m<sup>2</sup>, et s'est contentée de 250 kilos, voire 150 par endroits. Un architecte originellement en charge du projet, Philippe Blandin, a attiré l'attention sur les risques courus par les étudiants. Ajoutons que les bâtiments incriminés, construits par-dessus les voies de chemin de fer de la gare d'Austerlitz, suscitent également de vives inquiétudes chez les employés de la SNCF. Mais pour Vinci, peu importe, puisque, s'il faut faire des travaux de renforcement, c'est l'Université qui paiera le surcoût !

## **Paris VII, Notre-Dame-des-Landes, même combat ?**

Aujourd'hui, les PPP sont revenus sur le devant de la scène médiatique avec l'ample mouvement d'opposition au projet d'aéroport Notre-Dame-Des-Landes. Si la lutte contre ce projet nous concerne tous, ce n'est pas seulement parce qu'il constitue une aberration écologique, qui conduirait à bétonner inutilement 2000 hectares de terres agricoles.

Notre-Dame-des-Landes est aussi un PPP ruineux pour la collectivité. Confié à la société Vinci Airports, l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes devrait être financé par des fonds publics conséquents (au moins 250 millions d'euros), au détriment d'autres services publics. Les profits de la société Vinci Airports seraient garantis par les contribuables, qui risquent d'y perdre puisque la rentabilité de l'aéroport est fortement discutée. Les habitant-es de Loire-Atlantique bénéficieraient peu des emplois (temporaires et probablement sous-traités) créés par le chantier, et verraient leurs emplois actuels être déplacés, dégradés ou détruits.

C'est donc à la fois pour des raisons écologiques et sociales que ce projet suscite une vive contestation. Actuellement, plusieurs centaines d'opposants vivent dans le bocage de Notre-Dame-des-Landes et sont, depuis la fin de la trêve hivernale, menacés d'expulsion.

Pour les soutenir, et relayer dans nos quartiers leur lutte contre les « grands projets inutiles et imposés » et les PPP, nous vous invitons à entrer en contact avec le collectif Paris 5<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> contre l'aéroport Notre-Dame-des-Landes : [collectifnddlparis513@riseup.net](mailto:collectifnddlparis513@riseup.net)

Ce collectif a vocation à relayer localement les initiatives du collectif Ile-de-France, et à répondre aux initiatives prévues à Notre-Dame-des-Landes, en particulier la chaîne humaine contre l'aéroport (11 mai 2013).

*Initiative soutenue par : Les Alternatifs 5<sup>e</sup>-13<sup>e</sup>, Alternative Libertaire Paris Sud, Consom' Solidaire, Convergences et alternative 5<sup>e</sup>, Europe Écologie-Les Verts 13<sup>e</sup>, Gauche Anticapitaliste 13<sup>e</sup>, NPA 13<sup>e</sup>, Parti de Gauche 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>, Union locale Solidaires 5<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> et par des habitants mobilisés.*